PRÉFET
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 13 novembre 2024

Gestion des interactions entre les vautours fauves et le cheptel bovin en Aveyron : mise en place de mesures d'effarouchement

Dans le cadre de la cohabitation entre les vautours fauves et les éleveurs de l'Aveyron, des mesures expérimentales d'effarouchement ont été décidées afin de répondre aux préoccupations croissantes des éleveurs face aux interactions constatées.

Depuis 2020, plus de 170 signalements entre des vautours fauves et des bovins ont été enregistrés, notamment sur les secteurs du Lévezou et de l'Aubrac, soulevant de fortes interrogations parmi les professionnels de l'élevage, peu familiers avec la présence des vautours.

En 2020, un comité départemental « vautours fauves et élevages » a été créé pour réunir l'ensemble des parties prenantes et faciliter le dialogue. Dès 2021, l'État a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement des éleveurs concernés (numéro d'assistance 7 jours sur 7, expertises vétérinaires, médiateur).

Devant la persistance de ces situations et afin de prévenir les interactions autour des bâtiments d'élevage et dans les pâtures où des bovins sont présents, des mesures d'effarouchement vont être mises en place à titre dérogatoire. Ces mesures, qui ont reçu un avis favorable du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Occitanie, visent à éloigner les vautours fauves grâce à des tirs de munitions non létales (« balles à blanc ») visant à provoquer leur envol sans nuire à leur état de conservation.

Ces actions, strictement encadrées, se dérouleront uniquement dans les secteurs où une présence inhabituelle et importante de vautours fauves est constatée. Toute intervention devra être autorisée par le préfet et ses services, et seules les personnes ayant suivi une formation spécifique délivrée par l'office français de la biodiversité (OFB) et la direction départementale des territoires (DDT) seront habilitées à procéder à ces tirs d'effarouchement.

Ces mesures visent à protéger l'activité des éleveurs tout en assurant la préservation de cette espèce protégée.

Contacts presse
Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

@Prefet12

CS 73114
12031 Rodez Cedex